



Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture



Nos MISSIONS

Le **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture** (S.I.P.A.) est mis à disposition des collectivités pour apporter une assistance technique et administrative dans le **domaine du bâtiment** en matière d'architecture, d'ingénierie et de gestion du patrimoine.

Ce service, composé d'architectes, d'ingénieurs généralistes, d'ingénieurs structures, d'ingénieur-technicien fluides (thermique et électricité), de techniciens, de dessinateurs et de secrétaires et dispose de l'ensemble des outils nécessaires à la bonne réalisation des missions (logiciels métiers, appareils de mesure comme caméra thermique, sondes, luxmètre, etc ...). Ainsi, le service assure et apporte notamment :

♦ Au quotidien :

- Veille juridique
- Conseils techniques
- Contrôle et analyse de devis ou factures
- Expertise dans le cadre de procédure de péril
- Accompagnement technique et administratif dans le cadre d'une procédure d'expertise d'assurance
- Relevé de bâtiments et réalisation des plans 3D
- Diagnostic technique général du bâti avec élaboration d'un état des lieux
- Diagnostic technique spécifique : structurel, thermique, électrique, accessibilité, incendie, etc avec remise d'un rapport présentant les solutions envisageables
- Accompagnement technique et administratif dans le suivi de mise en œuvre des Ad'AP
- Assistance dans la recherche et l'optimisation d'économies liées au bâti ainsi que dans leurs mises en œuvre
- Assistance technique et administrative au choix de prestataires extérieurs (diagnostic amiante, étude de sol, maintenance et contrôles du bâti et des ERP, etc ...)
- Évaluation des moyens d'aération dans les lieux accueillants les enfants dans le cadre de la réglementation sur la qualité de l'air

♦ Dans le cadre d'un projet :

- Assistance technique et administrative à la définition d'un projet avec aide à l'établissement d'un programme, élaboration des études de faisabilité, montage du dossier technique (plans, devis, etc...), accompagnement dans la recherche de financements avec constitution des différents dossiers de demande de subventions
- Assistance à maîtrise d'ouvrage complète ou partielle d'une opération avec aide à la consultation ou à la réalisation d'un concours de maîtrise d'œuvre, participation au jury de concours, suivi d'opération
- Missions de maîtrise d'œuvre complète ou partielle d'une opération avec réalisation des études structures et fluides en interne ainsi qu'un accompagnement administratif spécifique de l'Avant-projet à la fin des délais contractuels de garanties



Abonnement

Communes

1,65 € par habitant
avec un minimum de 457 €
et un maximum de 3 723 €

EPCI à fiscalité propre

0,10 € par habitant
avec un minimum de 1 242 €
et un maximum de 12 946 €

Syndicats

0,12 € par habitant
avec un minimum de 457 €
et un maximum de 3 723 €

Dans le cadre de cet abonnement, le service assure les interventions suivantes :
veille juridique, contrôles ponctuels, expertises, renseignements et conseils techniques, participation à des jurys de concours, diagnostics ne nécessitant pas de moyens importants.

Participations supplémentaires

Une participation supplémentaire est demandée pour toutes les interventions autres que celles réalisées dans le cadre de l'abonnement.

Cette participation est fixée à 290 € par demi-journée d'intervention, une convention étant conclue pour fixer le nombre de demi-journées d'intervention.

Cette participation est appelée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Pour l'établissement de l'avant-projet sommaire et du dossier de demande de subvention, la participation n'est appelée que si et lorsque la collectivité passe en phase de réalisation, la convention n'étant en conséquence conclue qu'à ce moment.



Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture

Tél. : 05 59 84 59 42
Fax : 05 59 84 59 47
service.patrimoine-architecture
@apgl64.fr



Service
Intercommunal
Territoires et Urbanisme
(SITU)



Service
Intercommunal
Voirie Réseaux
Aménagement
(SIVRA)



Service
Intercommunal
Administratif
(SIA)



Service
Intercommunal
du Numérique
(SIN)



www.apgl64.fr